

approuve les recommandations de M. Curtis. Je vais m'en tenir là. J'ajoute, en ce qui concerne cette question de conscience pour tous les représentants, que les membres de notre parti sont libres de voter selon leur gré sur n'importe lequel de ces amendements.

Comme le débat sur le sujet à l'étude a pris assez d'ampleur, je profite de l'occasion pour dire en termes généraux ce que je crois être le point de vue de la plupart des membres de notre parti, quoique, je le répète, nous ne soyons pas obligés de voter d'une certaine façon sur aucun des amendements. Ceci dit, je déclare que, de façon générale, nous appuyons l'initiative du gouvernement. Je n'ai jamais aimé les bills omnibus, mais dans le cas actuel, le bill a au moins l'avantage de traiter du commencement à la fin des pensions. Il est vrai que, parmi les pensions en question, les unes concernent les députés, et d'autres les fonctionnaires ou les membres de la GRC, mais peu importe leur catégorie, toute les personnes intéressées sont ou ont été rémunérées par le gouvernement fédéral; dans tous les cas, elles sont payées par les contribuables du Canada. Ainsi, il y a un fil conducteur dans la trame du bill.

Je suis d'accord sur la déclaration du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je crois, selon laquelle il appartient au député d'exprimer son avis sur la question ou encore d'écouter la voix de sa conscience. Je l'admets, mais, en l'occurrence, les gens doivent s'efforcer d'être aussi objectifs que possible. Une remarque du député de Winnipeg-Nord-Centre sur les relations entre les députés et le grand public m'a paru extrêmement injuste. J'espère qu'elle lui a échappé. Je vais paraphraser les paroles qu'il me semble avoir dites. Il a déclaré qu'il appuierait les améliorations apportées au régime de pension des députés seulement si elles s'appliquaient à toutes les autres catégories de pensions, y compris celles des fonctionnaires. A mon avis, il a ainsi laissé croire que les députés jouissent de tous les avantages offerts aux fonctionnaires. C'est précisément parce qu'il n'en est rien que je suis absolument convaincu que les modifications apportées à la loi sur les allocations de retraite des députés auraient dû l'être depuis longtemps. J'en ai assez de voir passer le chapeau en faveur des orphelins de quelque député décédé.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. MacLean: Il y a longtemps que les orphelins des députés devraient obtenir les
[L'hon. M. MacLean.]

mêmes avantages relatifs que les orphelins des fonctionnaires.

• (4.10 p.m.)

Deuxièmement, c'est le point le plus important, je ne vois pas pourquoi un député n'a pas, comme un fonctionnaire, le droit de calculer ses gains d'après les six meilleures années de service multipliées par le nombre d'années de service. Je ne vois pas pourquoi le solliciteur général (M. McIlraith), par exemple, devrait avoir servi trois années à la Chambre dans le passé pour avoir droit aux prestations qu'un député obtient maintenant après un an de service. La modification s'impose depuis longtemps et son adoption nous mettra seulement sur le même pied que la fonction publique.

Il y a d'autres aspects. Notamment, dans certains cas du moins, les fonctionnaires qui ont servi sous les drapeaux au cours de la deuxième guerre mondiale pouvaient inclure les années de service militaire aux fins de la pension de retraite. Depuis toujours, on nous refuse ce privilège. D'après moi, mais je ne voudrais pas m'étendre là-dessus pour le moment, il est grand temps d'intégrer davantage les régimes de retraite dans tous les cas où le gouvernement fédéral est l'employeur afin que les années de service de ceux qui passent de la fonction publique à la Chambre des communes, ou vice versa, ou qui ont fait partie des forces armées, soient reconnues aux fins de la pension de retraite. Nous serions alors dans la même situation que celui qui est toujours demeuré dans les forces armées. Je ne veux pas faire de personnalités à ce sujet, mais certains disent: «Je me demande si je le mérite?» Franchement, je n'hésite nullement à déclarer que la plupart des députés que je connais ont droit aux prestations que ces modifications leur apporteront. Nous ne devrions pas oublier que d'après les derniers chiffres disponibles, pour chaque député il y a 1,399 fonctionnaires. J'ai la plus haute estime pour les fonctionnaires, mais parmi eux il y en a au moins un qui recevra une pension beaucoup plus élevée que celle que touchera jamais un député. Il en est de même pour les forces armées.

Je pourrais citer un cas personnel et signaler que ceux qui se sont enrôlés en même temps que moi au début de la deuxième guerre mondiale ont pris leur retraite il y a deux ou trois ans et selon leur grade, un grand nombre recevront une pension plus élevée que celle de n'importe quel député. Comme eux, j'ai eu l'occasion d'avoir un brevet permanent dans les forces armées. Eux